

**Cabinet Grammatico**

SYNDIC - MARCHAND DE BIENS - LOCATIONS - EXPERTISES

**Communauté Immobilière  
BEAUMONT  
50, 52 Rue Beaumont  
06300 NICE**

29 mars 2012

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU LUNDI 26 MARS 2012**

L'AN DEUX MILLE DOUZE et le lundi 26 mars à 17h30, les copropriétaires de la C.I BEAUMONT, 50, 52 Rue Beaumont 06300 NICE se sont réunis en assemblée générale dans une salle de l'Eglise SAINT JOSEPH, 21 Rue Smolett 06300 NICE, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.  
De la feuille de présence signée par chaque membre en entrant en séance il ressort que :

11 Copropriétaires sont présents pour.....	2.004 voix
14 Copropriétaires sont représentés pour.....	3.411 voix
Soit un total de .....	5.415 voix sur 10.000

Sont Absents Mmes, Mr, Sté : AMRAM, BARBERIS, BERCY, BLANCHI/SIC, BOCCHI MICALF, CARENGO, CHAMPEAUX, CRIDA, DAMIANO A.,DHOUMER, ELBAZ, ENJACO SOCIETE, ESTEVE, GALARREGUY, GIBAL, HIERNARD, LIEBER, MANGANI, MERLO, MORETTI, OLANT/SANDRI, PACE, PAPA,REY, ROATTA,SAILLEY.

1°/ Nomination d'un bureau de séance.

Président	:	Monsieur	DAMIANO Louis
Scrutateur	:	Mademoiselle	CAPILLO
Secrétaire	:	Monsieur	GOULESQUE ( Cabinet GRAMMATICO)

Le bureau ainsi constitué est élu à l'unanimité des présents et représentés.

2°/ Approbation des comptes clos au 31.12.2011 - Rapport des Contrôleurs aux Comptes et du Syndic.

Les comptes clos au 31/12/2011 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

3°/ Quitus sur la gestion.

Quitus est donné au syndic à l'unanimité des présents et représentés.

42, avenue de l'arbre inférieur - 06000 Nice

Tél. stand. : +33 (0)4 93 62 10 75 - Tél. compt. : +33 (0)4 93 62 70 33 - Téléfax : +33 (0)4 93 62 67 67

**www.grammatico-location-nice.com**

Réception : Mardi de 9h à 12h et sur rendez-vous

S.A.R.L. au capital de 7.700 Euros - Membre de la Confédération Européenne de l'Immobilier - R.C. Nice B 340 030 972

Cartes professionnelles : Gestion N° 1068 G - Transaction N° 2252 T



4°/ Approbation du budget prévisionnel 2012 et autorisation à donner au Syndic, afin d'assurer la continuité de la gestion de la copropriété, entre la fin de l'exercice et le jour de l'assemblée générale ayant à approuver le prochain budget prévisionnel, de lancer des appels de fonds pour les 2 premiers trimestres sur la base de ce budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel 2012 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés à la somme de 78.895,09 € et autorisation est donnée au syndic afin d'assurer la continuité de la gestion de la copropriété, entre la fin de l'exercice et le jour de l'assemblée générale ayant à approuver le prochain budget prévisionnel, de lancer des appels de fonds pour les deux premiers trimestres sur la base de ce budget prévisionnel.

5°/ Désignation du syndic Cabinet GRAMMATICO – Durée – Honoraires – Signature du contrat (joint à la convocation)

Le cabinet GRAMMATICO est désigné syndic de la copropriété « Le Beaumont » à l'unanimité des présents et représentés, pour une durée de 3 ans, en tout état de cause, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31/12/2014, aux honoraires fixés au budget prévisionnel.  
Monsieur DAMIANO Louis est désigné pour signer le contrat.

6°/ Renouvellement des membres du conseil syndical et contrôleurs aux comptes.

Conseil syndical : Monsieur DAMIANO Louis, Monsieur DAMIANO Albert, Mademoiselle BONNET sont élus au conseil syndical à l'unanimité des présents et représentés.

Contrôleurs aux comptes : Monsieur DAMIANO Louis, Mademoiselle BONNET, Monsieur DAMIANO Albert sont élus contrôleurs aux comptes à l'unanimité des présents et représentés.

7°/ Décision à prendre concernant la mise en conformité des ascenseurs session 2013.

Devis KONE : 50 Beaumont : 10.657 € HT  
52 Beaumont : 10.657 € HT

L'assemblée générale décide à l'unanimité des présents et représentés de réaliser les travaux de mise aux normes de la session 2013 pour les ascenseurs du 50 et 52 Beaumont.

Les travaux seront confiés à la société KONE pour un montant de 11.405 € TTC par ascenseur. Les appels de fonds sont exigibles :

- le 01/07/2012 25 %
- le 01/10/2012 25 %
- le 01/01/2013 25 %
- le 01/04/2013 25 %

Honoraires syndic en sus selon dispositions contractuelles.

Les copropriétaires du 50 Beaumont décident à l'unanimité des présents et représentés de changer les boutons cabine.

Les travaux seront confiés à la société KONE pour un montant de : 1.820,00 € TTC.

Appel de fonds : 01/07/2012 100 %

Honoraires syndic en sus selon dispositions contractuelles.

8°/ Décision à prendre concernant le désembuage du réseau de chauffage.

Devis SETHEC : 7.015,75 € TTC

Devis NICER : 6.523,07 € TTC

(joint à la convocation)

L'assemblée générale décide à l'unanimité des présents et représentés de ne pas réaliser le désembuage du réseau de chauffage.

9°/ Décision à prendre concernant le changement ou peinture des parois de l'ascenseur du 50 Beaumont.  
Devis KONE : 1.334 € HT

L'assemblée générale décide à l'unanimité des présents et représentés du 50 Beaumont de réaliser les travaux de changement des parois de l'ascenseur du 50 Beaumont.

Les travaux seront confiés à la société KONE pour un montant de 1.427,00 € TTC.

Appel de fonds : 01/07/2012 100 %

Honoraires syndic en sus selon dispositions contractuelles.

10°/ Décision à prendre concernant le remplacement du tapis d'entrée du 52 Beaumont.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des présents et représentés du 52 Beaumont de ne pas remplacer le tapis de l'entrée gravé « 52 Beaumont » ou « Le Beaumont ».

11°/ Questions concernant la tenue de l'immeuble.

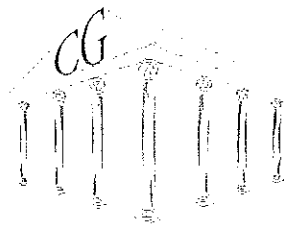
- Il est rappelé à l'ensemble des résidents de ne pas entreposer leurs sacs à ordures devant leur porte d'entrée. Des conteneurs sont prévus à cet effet.

- Il est rappelé à l'ensemble des résidents de bien fermer les portes d'accès aux caves.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A L'ORIGINAL : LE SYNDIC

LOI DU 10 JUILLET 1965, ARTICLE 42, ALINEA 2

*Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent à peine de déchéance être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification des dites décisions qui leur sont faite à la diligence du syndic.*



Cabinet Grammatico

SYNDIC - MARCIAND DE BIENS - LOCATIONS - EXPERTISES

Communauté Immobilière  
LE BEAUMONT  
50/52 Rue Beaumont  
06300 NICE

Nice, le 27 mars 2013

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU MERCREDI 26 MARS 2013**

L'an deux mille treize et le Mercredi 26 mars à 18h 00, les copropriétaires de la CI BEAUMONT – sise 50/52 Rue Beaumont – 06300 à Nice, se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans une salle de l'Eglise Saint Joseph, 06300 à Nice, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

De la feuille de présence signée par chaque membre en entrant en séance, il ressort que :

8 copropriétaires sont présents pour.....1374 voix  
19 copropriétaires sont représentés pour.....4528 voix  
Soit un total de 5902 voix sur 10000

Sont absents : Madame, Monsieur, Société : BARBERIS, BARRAL, BERCY, BEUIL, CARENGO, CAUSSINES, CRIDA, ELBAZ, ENJACO, ESPOSITO, ESTEVE, GABRIELE, GUIBAL, HIERNARD, LIEBER, MANGANI, MERLO, OLANT/SANDRI, PACE, PAPA, REY, RICCI, SAILLEY

**1° NOMINATION D'UN BUREAU DE SEANCE :**

Président :	Monsieur	DAMIANO L.
Scrutateur :	Monsieur	BOCCHI
Secrétaire :	Monsieur	GOULESQUE (Cabinet GRAMMATICO)

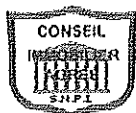
Le bureau de séance ainsi constitué est élu à l'unanimité des présents et représentés.

**2° APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31.12.2012 - RAPPORT DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES ET DU SYNDIC.**

L'assemblée générale approuve à l'unanimité des présents et représentés les comptes clos au 31.12.2012

**3° QUITUS SUR LA GESTION.**

Le quitus est donné au syndic à l'unanimité des présents et représentés.



42, avenue de l'arbre inférieur - 06000 Nice  
Tél. stand. : +33 (0)4 93 62 10 75 - Tél. compt. : +33 (0)4 93 62 70 33 - Téléfax : +33 (0)4 93 62 67 67

[www.cabinet-grammatico.com](http://www.cabinet-grammatico.com)

Réception : Mardi de 9h à 12h et sur rendez-vous

S.A.R.L. au capital de 7.700 Euros - Membre de la Confédération Européenne de l'Immobilier - R.C. Nice B 340 030 972  
Cartes professionnelles : Gestion N° 1068 G - Transaction N° 2252 T



4°/ APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2013 ET AUTORISATION À DONNER AU SYNDIC, AFIN D'ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA GESTION DE LA COPROPRIÉTÉ, ENTRE LA FIN DE L'EXERCICE ET LE JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AYANT À APPROUVER LE PROCHAIN BUDGET PRÉVISIONNEL, DE LANCER DES APPELS DE FONDS POUR LES 2 PREMIERS TRIMESTRES SUR LA BASE DE CE BUDGET PRÉVISIONNEL.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité des présents et représentés le budget prévisionnel 2013 pour un montant de 82.920,56 euros et autorisation est donné au syndic, afin d'assurer la continuité de la gestion de la copropriété, entre la fin de l'exercice et le jour de l'assemblée générale ayant à approuver le prochain budget prévisionnel, de lancer des appels de fonds pour les 2 premiers trimestres sur la base de ce budget prévisionnel.

5°/ A LA DEMANDE DE MADAME BOCCHI, ENTRÉE 52 BEAUMONT, DÉCISION À PRENDRE CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA PEINTURE DU PLAFOND DANS LE HALL D'ENTRÉE :  
Devis AZUR DECOR : 856,00 euros TTC

Pour : Mme BOCCHI (205), Mr BORLA (108), Mme CAPILLO (202) pour un total de 515 voix  
Contre : le reste ( 52 Beaumont ) pour un total de 3202 voix  
Abstention : néant

La résolution est rejetée.

L'assemblée générale décide à la majorité des présents et représentés de ne pas réaliser les travaux de réfection de la peinture du plafond dans le hall d'entrée.

6°/ A LA DEMANDE DE MADAME BOCCHI, ENTRÉE 52 BEAUMONT, DÉCISION À PRENDRE CONCERNANT LE CHANGEMENT DU TAPIS BROSSE DANS LE HALL D'ENTRÉE :

L'assemblée générale décide à l'unanimité des présents et représentés de changer le tapis du 52 Beaumont. Mr et Mme BOCCHI se chargeront de l'acheter et seront remboursés sur présentation de facture.

7°/ QUESTIONS CONCERNANT LA TENUE DE L'IMMEUBLE.

Suite aux infiltrations dans l'appartement de Mr DAMIANO, l'assemblée générale décide à l'unanimité des présents et représentés de réaliser les travaux de réfection d'étanchéité sur la terrasse de Mme BLANCHI, de changer ses fenêtres et redécouper ses persiennes afin de respecter le DTU étanchéité pour un montant total de 8660,90 euros TTC.

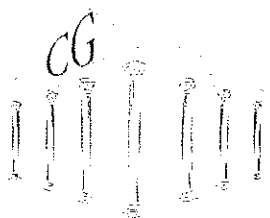
Les travaux seront réalisés par les Sociétés SESE et MIROITERIE MODERNE.

Appel de fonds : 01/05/13 pour 100%  
Pas d'honoraires syndic

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A L'ORIGINAL : LE SYNDIC

LOI DU 10 JUILLET 1965, ARTICLE 42, ALINEA 2

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions d'assemblées générales doivent à peine de déchéance être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification des dites décisions qui leur sont faites à la diligence du syndic.



# Cabinet Grammatico

SYNDIC - GESTION LOCATIVE - LOCATIONS - TRANSACTIONS

Communauté Immobilière  
**BEAUMONT**  
50, 52 Rue Beaumont  
06300 NICE

12 juin 2014

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU LUNDI 14 AVRIL 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE et le lundi 14 Avril à 18h00, les copropriétaires de la C.I **BEAUMONT**, 50, 52 Rue Beaumont 06300 NICE se sont réunis en assemblée générale dans une salle de l'Eglise SAINT JOSEPH, 21 Rue Smolett 06300 NICE, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

De la feuille de présence signée par chaque membre en entrant en séance il ressort que :

8 Copropriétaires sont présents pour.....	1474 voix
14 Copropriétaires sont représentés pour.....	2615 voix
Soit un total de .....	4089 voix sur 10.000

Sont Absents Mmes, Mr, Sté ;,BARBERIS, BARRAL,BERCY, BLANCHI/SIC, BOCCHI MICALLEF, CARENCO, CAUSSINES, CRIDA, DAMIANO A, ELBAZ, ENJACO SOCIETE, ESPOSITO ,ESTEVE, GABRIELE, GUIBAL, LAOUNI, LIEBER, LOUVEAU, MANGANI, MERLO, OCCELLI, OLANT/SANDRI, PACE, PAPA, REY, RICCI ,SAILLEY,SARKISSIAN,TOSTIVINT.

1°/ Nomination d'un bureau de séance.

Président : Monsieur DAMIANO Louis  
Scrutateur : Mademoiselle CAPILLO  
Secrétaire : Madame GAUBERT (Cabinet GRAMMATICO)

Le bureau ainsi constitué est élu à l'unanimité des présents et représentés.

2°/ Approbation des comptes clos au 31.12.2013 - Rapport des Contrôleurs aux Comptes et du Syndic.

Les comptes clos au 31/12/2013 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.



42, avenue de l'arbre inférieur - 06000 Nice  
Tél. stand. : +33 (0)4 93 62 10 75 - Tél. compt. : +33 (0)4 93 62 70 33 - Fax : +33 (0)4 93 62 67 67

[www.grammatico-location-nice.com](http://www.grammatico-location-nice.com)

Réception : Mardi de 9h à 12h et sur rendez-vous

S.A.R.L. au capital de 7.700 Euros - Membre de la Confédération Européenne de l'Immobilier - R.C. Nice B 340 030 972

Cartes professionnelles : Gestion N° 1068 G - Transaction N° 2252 T



3°/ Quitus sur la gestion.

Quitus est donné au syndic à l'unanimité des présents et représentés.

4°/ Approbation du budget prévisionnel 2014 et autorisation à donner au Syndic, afin d'assurer la continuité de la gestion de la copropriété, entre la fin de l'exercice et le jour de l'assemblée générale ayant à approuver le prochain budget prévisionnel, de lancer des appels de fonds pour les 2 premiers trimestres sur la base de ce budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel 2014 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés à la somme de 87363.60 € et autorisation est donnée au syndic afin d'assurer la continuité de la gestion de la copropriété, entre la fin de l'exercice et le jour de l'assemblée générale ayant à approuver le prochain budget prévisionnel, de lancer des appels de fonds pour les deux premiers trimestres sur la base de ce budget prévisionnel.

5°/ Questions concernant la tenue de l'immeuble.

- Point rupture amiable Mme Blanchi

L'Assemblée générale décide de faire les travaux pour le traitement des infiltrations chez Madame Blanchi.

Les travaux seront exécutés par l'entreprise Acro'Zenith pour un montant de 1309.00€ TTC.

- Information faite sur la fin des tarifs réglementés gaz.
- Il est signalé qu'un interrupteur ne s'éclaire plus à l'entrée 52, 4<sup>ème</sup> étage.
- Nous vous rappelons que la référence des toiles de stores et des prélaris est : RC 7567 DIKLON 32

L'Assemblée Générale autorise Monsieur Mercier à la majorité des présents et représentés de poser un abri jardin d'une hauteur maximum de 2 mètre 20 par 1 mètre 20 sur la terrasse. Celui-ci sera installé dans les règles de l'art.

La séance est levée à 19h05.

**LOI DU 10 JUILLET 1965, ARTICLE 42, ALINEA 2**

*Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent à peine de déchéance être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification des dites décisions qui leur sont faite à la diligence du syndic.*

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A L'ORIGINAL : LE SYNDIC

# CABINET GRAMMATICO

42 AVENUE ARBRE INFÉRIEUR  
06000 NICE  
Téléphone : 04.93.62.10.75 Fax : 04.93.62.67.67

SIRET:34003097200020 APE:6831  
7700 E.

# Appel de fonds

BEAUMONT (0106-0018)

50 52 RUE BEAUMONT

06300 NICE

Période du 01/04/2015 au 30/06/2015

Bordereau 21 Folio 1 du 19/03/2015

APPEL DE FONDS 2E TRIMESTRE 2015

Internet Login : 000865 Mot de Passe : GRAUG5

APPEL DE FONDS 2E TRIMESTRE 2015

CALCULE SUR LA BASE DU BUDGET 2014

A REGLER AU 01/04/2015

SUCCESSION ELBAZ Marie

C/O Me PERON -OFFICE NOTARIAL-

115 rue Montgoffier BP 15

83601 FREJUS

Lot	VOTRE APPEL DE FONDS	Montant à répartir	Total m3 ou tantième	Vos m3 ou tantième	Montant du	Locatif
0025	Appartement CHARGES COMMUNES LOCATION COMPTEURS EAU EAU FROIDE Ind.2265-2411 CHARGES 50 BEAUMONT ASCENSEUR 50 BEAUMONT TOTAL DU LOT ==>	6169.65 283.75 3125.00 5778.00 532.50	10000 55 4043 4701 1000	246 1 146 246 38	151.77 5.16 112.85 302.36 20.24 592.38	442.93

Montant de l'appel de fonds --> 592.38 Eu.

Libellé écritures	ETAT DE VOTRE COMPTE	Dépenses	Versements
<b>TOTAL DE VOTRE APPEL</b>		<b>592.38</b>	
Solde au 01/01/2014		4804.76	
01/01/2014 APPEL DE FONDS 1ER TRIM.2014		568.24	
17/03/2014 MISE EN DEMEURE AVOCAT 03/03/2014		156.00	
27/03/2014 Votre cheque 8861682 MPB			1386.61
01/04/2014 APPEL DE FONDS 2E TRIM.2014		568.24	
15/04/2014 Solde charges 01/01/2013-31/12/2013		44.36	
15/04/2014 Régul. Appel de fonds 01/01/14-30/06/14		53.00	
30/04/2014 Votre virement 23/04/2014			568.24
02/05/2014 RECABLAGE PARLOPHONE		156.20	
31/05/2014 Votre virement 22/05/2014			568.24
01/07/2014 APPEL DE FONDS 3E TRIM.2014		594.74	
01/10/2014 APPEL DE FONDS 4E TRIM.2014		594.74	
01/01/2015 APPEL DE FONDS 1ER TRIM.2015		594.74	
04/02/2015 Votre cheque 0712046 CM			1122.39
03/03/2015 Votre cheque 0712047 CM			1122.39
		<b>8727.40</b>	<b>4767.87</b>

Total à payer --> 3959.53 Eu.



# CABINET GRAMMATICO

42 AVENUE ARBRE INFERIEUR  
06000 NICE  
Téléphone : 04.93.62.10.75 Fax : 04.93.62.67.67

SIRET:34003097200020 APE:6831  
7700 E.

# T . I . P

## Copropriété :

**BEAUMONT (0106)**  
50 52 RUE BEAUMONT  
06300 NICE

SUCCESSION ELBAZ Marie  
C/O Me PERON -OFFICE NOTARIAL-  
115 rue Montgolfier BP 15  
83601 FREJUS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous un TIP que nous vous invitons à utiliser pour effectuer votre règlement. Vous avez trois possibilités pour payer votre appel de fonds :

- 1) LE TIP (Titre Interbancaire de Paiement) : IL REMPLACE VOTRE CHEQUE  
Datez, signez le TIP, envoyez le dans l'enveloppe ci-jointe que vous devez affranchir. S'il comporte la mention "Joindre un RIB ou un RIP", ou si les coordonnées de votre compte bancaire ont changé, ajoutez à votre envoi le relevé d'identité bancaire, postal ou de la caisse d'épargne correspondant.
- 2) LE TIP + CHEQUE (Chèque rempli + TIP vierge)  
Si vous souhaitez continuer à nous régler par chèque, joignez alors à votre chèque le coupon TIP sans le signer, ni l'agrafer et glissez le tout dans l'enveloppe "RETOUR" jointe à votre appel. Pensez à timbrer cette enveloppe. Ne joignez aucun autre document, car il ne nous parviendrait pas..

ATTENTION : Ne pas modifier les données pré-inscrites sur le TIP.

Mettre un seul TIP par enveloppe.

- 3) Par Virement Bancaire. (Références bancaires en page de garde de l'état des dépenses)  
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Décompte  
à conserver

Montant en euros

3959.53

Bénéficiaire: Immeuble : BEAUMONT 06300 NICE Gère par : CABINET GRAMMATICO  
Payeur: ELBAZ Marie 83601 FREJUS

Montant en euros

3959.53

Établi. Guichet. Compte. CIB.  
**JOIGNEZ UN RIB OU UN RIP SVP**

**TIP** Titre interbancaire  
de paiement

centre n° 11 NNE: 425585  
bénéficiaire: BEAUMONT

ELBAZ Marie  
C/O Me PERON -OFFICE NOTARIAL-  
115 rue Montgolfier BP 15  
83601 FREJUS

En cas de modification joindre un relevé d'identité  
bancaire, postal, ou de caisse d'épargne

Veuillez affirmer mon compte  
du montant ci-contre

Date

Signature

Montants  
3959.53

A retourner  
à l'adresse  
indiquée  
ci-contre

CENTRE DE TRAITEMENT MPB  
53073 LAVAL CEDEX 9

Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier

**CABINET GRAMMATICO**

42 AVENUE ARBRE INFERIEUR  
06000 NICE  
Téléphone : 04.93.62.10.75 Fax : 04.93.62.67.67

SIRET:34003097200020 APE:6831  
7700 E.

**Appel de fonds**

BEAUMONT (0106-0018)  
50 52 RUE BEAUMONT  
06300 NICE

Période du 01/01/2015 au 31/03/2015  
Bordereau 21 Folio 1 du 16/12/2014

**APPEL DE FONDS 1ER TRIMESTRE 2015**

Internet Login : 000865 Mot de Passe : GRAUG5  
APPEL DE FONDS 1ER TRIMESTRE 2015  
CALCULE SUR LA BASE DU BUDGET 2014  
A REGLER AU 01/01/2015  
MON PERSONNEL SE JOINT A MOI POUR  
VOUS SOUHAITER DE BONNES FETES.

**SUCCESSION ELBAZ Marie**  
C/O Me PERON -OFFICE NOTARIAL-  
115 rue Montgolfier BP 15  
83601 FREJUS

Lot	VOTRE APPEL DE FONDS	Montant à répartir	Total m3 ou tantième	Vos m3 ou tantième	Montant du	Locatif
0025	Appartement CHARGES COMMUNES LOCATION COMBTEURS EAU EAU FROIDE Ind.2136-2265 CHARGES 50 BEAUMONT ASCENSEUR 50 BEAUMONT TOTAL DU LOT ==>	6169.65 283.75 3125.00 5778.00 532.50	10000 55 3499 4701 1000	246 1 129 246 38	151.77 5.16 115.21 302.36 20.24 594.74	401.86

Montant de l'appel de fonds --> 594.74 Eu.

Libellé écritures	ETAT DE VOTRE COMPTE	Dépenses	Versements
<b>TOTAL DE VOTRE APPEL</b>		<b>594.74</b>	
Solde au 01/01/2014		4804.76	
01/01/2014 APPEL DE FONDS 1ER TRIM.2014		568.24	
17/03/2014 MISE EN DEMEURE AVOCAT 03/03/2014		156.00	
27/03/2014 Votre cheque 8861682 MPB			1386.61
01/04/2014 APPEL DE FONDS 2E TRIM.2014		568.24	
15/04/2014 Solde charges 01/01/2013-31/12/2013		44.36	
15/04/2014 Régul. Appel de fonds 01/01/14-30/06/14		53.00	
30/04/2014 Votre virement 23/04/2014			568.24
02/05/2014 RECABLAGE PARLOPHONE		156.20	
31/05/2014 Votre virement 22/05/2014			568.24
01/07/2014 APPEL DE FONDS 3E TRIM.2014		594.74	
01/10/2014 APPEL DE FONDS 4E TRIM.2014		594.74	
		<b>8135.02</b>	<b>2523.09</b>

Total à payer --> 5611.93 Eu.

# CABINET GRAMMATICO

42 AVENUE ARBRE INFERIEUR  
06000 NICE  
Téléphone : 04.93.62.10.75 Fax : 04.93.62.67.67

SIRET: 34003097200020 APE: 6831  
7700 E.

# T . I . P

## Copropriété :

**BEAUMONT (0106)**  
50 52 RUE BEAUMONT  
06300 NICE

**SUCCESSION ELBAZ Marie**  
C/O Me PERON -OFFICE NOTARIAL-  
115 rue Montgolfier BP 15  
83601 FREJUS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous un TIP que nous vous invitons à utiliser pour effectuer votre règlement.  
Vous avez trois possibilités pour payer votre appel de fonds :

- 1) **LE TIP (Titre Interbancaire de Paiement) : IL REMPLACE VOTRE CHEQUE**  
Datez, signez le TIP, envoyez le dans l'enveloppe ci-jointe que vous devez affranchir.  
S'il comporte la mention "Joindre un RIB ou un RIP", ou si les coordonnées de votre compte bancaire ont changé, ajoutez à votre envoi le relevé d'identité bancaire, postal ou de la caisse d'épargne correspondant.
- 2) **LE TIP + CHEQUE (Chèque rempli + TIP vierge)**  
Si vous souhaitez continuer à nous régler par chèque, joignez alors à votre chèque le coupon TIP sans le signer, ni l'agrafer et glissez le tout dans l'enveloppe "RETOUR" jointe à votre appel. Pensez à timbrer cette enveloppe. Ne joignez aucun autre document, car il ne nous parviendrait pas..

**ATTENTION : Ne pas modifier les données pré-inscrites sur le TIP.**

Mettre un seul TIP par enveloppe.

- 3) **Par Virement Bancaire. (Références bancaires en page de garde de l'état des dépenses)**  
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Décompte  
à conserver

Montant en euros  
**5611.93**

Bénéficiaire: Immeuble : BEAUMONT 06300 NICE Gère par : CABINET GRAMMATICO  
Payeur: ELBAZ Marie 83601 FREJUS

Montant en euros  
**5611.93**

Établi. Guichet. Compte. Clé.  
**JOIGNEZ UN RIB OU UN RIP SVP**

**TIP** Titre interbancaire  
de paiement  
centre n° 11 NNE: 425385  
bénéficiaire: BEAUMONT

ELBAZ Marie  
C/O Me PERON -OFFICE NOTARIAL-  
115 rue Montgolfier BP 15  
83601 FREJUS

En cas de modification joindre un relevé d'identité  
bancaire, postal, ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte  
du montant ci-contre

Date

Signature

Montant:  
**5611.93**

À retourner  
à l'adresse  
indiquée  
ci-contre

**CENTRE DE TRAITEMENT MPB**  
53073 LAVAL CEDEX 9

Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier

**CABINET GRAMMATICO**

42 AVENUE ARBRE INFERIEUR  
06000 NICE  
Téléphone : 04.93.62.10.75 Fax : 04.93.62.67.67

SIRET:34003097200020 APE:6831  
7700 B.

**Appel de fonds**

BEAUMONT (0106-0018)

50 52 RUE BEAUMONT

06300 NICE

Période du 01/10/2014 au 31/12/2014

Bordereau 21 Folio 1 du 23/09/2014

**APPEL DE FONDS 4E TRIMESTRE 2014**

APPEL DE FONDS 4E TRIMESTRE 2014  
A REGLER AU 01/10/2014

**SUCCESSION ELBAZ Marie**

C/O Me PERON -OFFICE NOTARIAL-

115 rue Montgolfier BP 15

83601 FREJUS

Lot	VOTRE APPEL DE FONDS	Montant à répartir	Total m3 ou tantième	Vos m3 ou tantième	Montant du	Locatif
0025	Appartement CHARGES COMMUNES LOCATION COMPTEURS EAU EAU FROIDE Ind.2136-2265 CHARGES 50 BEAUMONT ASCENSEUR 50 BEAUMONT TOTAL DU LOT ==>	6169.65 283.75 3125.00 5778.00 532.50	10000 55 3499 4701 1000	246 1 129 246 38	151.77 5.16 115.21 302.36 20.24 594.74	

Montant de l'appel de fonds --> 594.74 Eu.

Libellé écritures	ETAT DE VOTRE COMPTE	Dépenses	Versements
<b>TOTAL DE VOTRE APPEL</b>		<b>594.74</b>	
Solde au 01/01/2014		4804.76	
01/01/2014 APPEL DE FONDS 1ER TRIM.2014		568.24	
17/03/2014 MISE EN DEMEURE AVOCAT 03/03/2014		156.00	
27/03/2014 Votre cheque 8861682 MPB			1386.61
01/04/2014 APPEL DE FONDS 2E TRIM.2014		568.24	
15/04/2014 Solde charges 01/01/2013-31/12/2013		44.36	
15/04/2014 Régul. Appel de fonds 01/01/14-30/06/14		53.00	
30/04/2014 Votre virement 23/04/2014			568.24
02/05/2014 RECABLAGE PARLOPHONE		156.20	
31/05/2014 Votre virement 22/05/2014			568.24
01/07/2014 APPEL DE FONDS 3E TRIM.2014		594.74	
		<b>7540.28</b>	<b>2523.09</b>

**Total à payer --> 5017.19 Eu.**

# CABINET GRAMMATICO

42 AVENUE ARBRE INFÉRIEUR  
06000 NICE  
Téléphone : 04.93.62.10.75 Fax : 04.93.62.67.67

SIRET:34003097200020 APE:6831  
7700 E.

# T . I . P

Copropriété :

**BEAUMONT (0106)**  
50 52 RUE BEAUMONT  
06300 NICE

**SUCCESSION ELBAZ Marie**  
C/O Me PERON -OFFICE NOTARIAL-  
115 rue Montgolfier BP 15  
83601 FREJUS

Madame, Monsieur,  
Vous trouverez ci-dessous un TIP que nous vous invitons à utiliser pour effectuer votre règlement.  
Vous avez trois possibilités pour payer votre appel de fonds :

- 1) LE TIP (Titre Interbancaire de Paiement) : IL REMPLACE VOTRE CHEQUE  
Datez, signez le TIP, envoyez le dans l'enveloppe ci-jointe que vous devez affranchir.  
S'il comporte la mention "Joindre un RIB ou un RIP", ou si les coordonnées de votre compte bancaire ont changé, ajoutez à votre envoi le relevé d'identité bancaire, postal ou de la caisse d'épargne correspondant.
- 2) LE TIP + CHEQUE (Chèque rempli + TIP vierge)  
Si vous souhaitez continuer à nous régler par chèque, joignez alors à votre chèque le coupon TIP sans le signer, ni l'agrafer et glissez le tout dans l'enveloppe "RETOUR" jointe à votre appel. Pensez à timbrer cette enveloppe. Ne joignez aucun autre document, car il ne nous parviendrait pas..

ATTENTION : Ne pas modifier les données pré-inscrites sur le TIP.

Mettre un seul TIP par enveloppe.

- 3) Par Virement Bancaire. (Références bancaires en page de garde de l'état des dépenses)  
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Décompte  
à conserver

Montant en euros

5017.19

Bénéficiaire: Immeuble : BEAUMONT 06300 NICE Gère par : CABINET GRAMMATICO  
Payeur: ELBAZ Marie 83601 FREJUS

Montant en euros

5017.19

Établi	Güchet	Compte	Clé	ELBAZ Marie C/O Me PERON -OFFICE NOTARIAL- 115 rue Montgolfier BP 15 83601 FREJUS
<b>JOIGNEZ UN RIB OU UN RIP SVP</b>				
<b>TIP</b> Titre interbancaire de paiement				
centre n° 11 NNE: 42585				
bénéficiaire: BEAUMONT				
En cas de modification joindre un relevé d'identité bancaire, postal, ou de caisse d'épargne				
Veuillez débiter mon compte du montant ci-contre				Montant: 5017.19
Date	Signature			
A retourner à l'adresse indiquée ci-contre				
				<b>CENTRE DE TRAITEMENT MPB</b> 53073 LAVAL CEDEX 9
Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier				